

moins, qu'il en sera ainsi, et l'on ne constatait pas la nécessité d'affecter une somme de \$100,000 pour ces travaux de réparation. Il est vrai que sous le régime actuel on peut s'attendre à toutes sortes de tempêtes, mais j'espère que la Providence nous épargnera ce que j'appellerais les tempêtes physiques; nous avons assez de subir les emportements et les explosions de colère sans avoir à endurer les bourrasques et les orages. Bien que le ministre nous ait donné ses explications le mieux possible et sans froisser personne, défendant bien sa cause, je suis d'avis que ses raisons sont boiteuses. Nous n'avons pas plus raison cette année de permettre que la moitié des crédits soient dépensés à la discrétion du ministre que nous n'en avons il y a un an. Si le ministre désire réellement économiser il se rendra à ma suggestion,—et je parle ici des ports et rivières situés dans ma province,—de réduire ce crédit de \$200,000. Et c'est bien sincèrement que je fais cette proposition avec le désir de coopérer avec le ministère.

L'hon. M. LAPOINTE: Le ministre veut-il dire au comité quelle somme l'on a dépensé de ce crédit général de \$413,800 et dans quel endroit ont été exécutés les travaux?

L'hon. H. A. STEWART: On a dépensé la somme de \$407,000 jusqu'au 15 mars et, à la demande de plusieurs membres de la Chambre, j'ai déposé la liste des travaux exécutés avec ces fonds. A ce que j'ai déjà dit à mon honorable ami, je ne puis qu'ajouter que les fonds ont été dépensés d'une manière bien générale. Je constate que l'on a fait des travaux dans quarante-deux circonscriptions de la province de Québec sur un total de soixante-cinq. Je puis affirmer à mon honorable ami que l'an dernier nous avons constaté l'insuffisance de ce crédit de \$400,000 pour répondre à toutes les demandes des membres des deux côtés de la Chambre. Celui qui a parlé avant mon honorable ami a lui-même demandé la dépense d'une somme considérable,—il a indiqué la somme d'environ \$30,000, je crois,—pour un quai, tout en laissant entendre qu'un petit crédit de \$10,000 pourrait suffire en attendant. On trouve, surtout dans la région de la province de Québec située en aval du fleuve, un certain nombre de quais qui ont grandement besoin de réparation. Or, si j'acceptais la suggestion de mon honorable ami qui demande de réduire de moitié ce crédit, que pourtant nous n'avons pas trouvé suffisant l'an dernier, nous ne ferions qu'augmenter les raisons ou les motifs de plaintes et il nous serait plus difficile d'acquiescer à toutes les demandes de nos honorables vis-à-vis.

[M. Power.]

L'hon. M. LAPOINTE: Si nous votons la somme entière, le ministre garantira-t-il de réparer le quai de l'honorable député de Kamouraska? Je connais très bien l'endroit—c'était autrefois dans ma circonscription—et le quai a grandement besoin de ces réparations.

L'hon. H. A. STEWART: Je dirai simplement qu'il serait beaucoup plus facile de faire quelque chose si le crédit n'était pas coupé en deux.

M. POULIOT: Le ministre aurait-il l'obligance de déposer le rapport de l'ingénieur à propos de la reconstruction du quai de l'Île-Verte, pour laquelle un crédit de \$13,300 est inclus dans le budget? Voudrait-il déposer le rapport demain ou quelque autre jour, afin que les honorables députés puissent en prendre connaissance?

L'hon. H. A. STEWART: Je ne peux pas le promettre sur-le-champ. C'est un des articles mentionnés dans les crédits. Mon honorable ami sait que parfois les rapports des ingénieurs sont confidentiels et il peut arriver qu'on ne doive pas, dans l'intérêt public, les déposer. En ce moment, je n'ai aucune raison de croire qu'on ait des objections à déposer ce rapport. Je l'examinerai volontiers, et si dans l'intérêt public on peut le déposer, je me ferai un plaisir d'en transmettre une copie à mon honorable ami.

M. POULIOT: L'honorable ministre parle comme un Normand; il fait d'agréables réponses qui peuvent être interprétées dans les deux sens. Il sait que la Chambre est bien disposée à son égard, mais j'estime qu'on ne devrait pas nous demander de voter \$13,300 pour l'Île-Verte, sans connaître les détails. Si le ministre considère que le rapport de l'ingénieur suffit pour lui permettre d'inclure cette somme dans les crédits, nous avons, comme lui, le droit de nous prononcer. Il me permettra de lui dire que je lui ai été très utile à la Chambre; j'ai soulevé des questions qui l'ont aidé; je lui ai dit ce qui se passait dans ma circonscription. Le 7 février, je l'ai informé de ce qui s'était passé l'an dernier à Cacouna au sujet des réparations au quai et il a bien voulu envoyer un ingénieur pour faire une enquête. J'ai entre les mains le numéro de renvoi 206 du document parlementaire n° 343, dans lequel l'ingénieur mentionne mes remarques et ensuite y ajoute ses commentaires. Il prétend que la plupart de mes remarques sont de l'invention et les autres très exagérées. La Chambre verra si j'ai exagéré ou non. Voici ce que dit l'ingénieur:

M. Pouliot a fait remarquer:

a) La plupart du temps il y avait deux contremaîtres pour surveiller deux ouvriers. L'un